



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juin 2002
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Dans la déclaration de son président datée du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), le Conseil de sécurité m'a prié de présenter des rapports au moins tous les quatre mois sur la situation en Somalie et les efforts déployés pour promouvoir le processus de paix, y compris des mises à jour sur le champ d'action d'une mission de consolidation de la paix concernant la Somalie et les plans qui pourraient être utilisés pour la lancer. Dans la déclaration de son président datée du 28 mars 2002 (S/PRST/2002/8), il m'a prié de lui faire rapport d'ici au 30 juin 2002 sur les demandes énoncées dans ladite déclaration, notamment en ce qui concerne la coordination et l'élargissement cohérents et progressifs des activités de consolidation de la paix menées par les Nations Unies en Somalie, sous réserve de la situation en matière de sécurité.

2. Le présent rapport porte sur la période écoulée depuis mon rapport précédent (S/2002/189), en date du 21 février 2002, et met en lumière l'initiative régionale de paix lancée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à l'appui de la réconciliation nationale en Somalie, notamment les mesures prises pour convoquer une conférence de réconciliation nationale pour la Somalie à Nairobi. Il rend compte non seulement des faits marquants intervenus dans les domaines politique et de la sécurité, mais aussi de la situation humanitaire et des activités de développement menées par les programmes et organismes des Nations Unies, ainsi que des mesures prises par ces derniers pour donner suite à la déclaration présidentielle susmentionnée. Le présent rapport contient également des informations sur les mesures prises par le Secrétariat en vue de créer un fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie et le Groupe de contact pour la Somalie.

II. Évolution politique

A. Situation politique interne

3. L'Assemblée nationale de transition a approuvé le 9 mars le nouveau cabinet du Premier Ministre Hassan Abshir Farah, et le Gouvernement national de transition a de nouveau réaffirmé sa volonté de travailler à la paix et à la réconciliation dans le pays. Le 13 mars, le Président Abdikassim Salad Hassan s'est rendu dans les régions



de Galgadud et d'Hiiraan mais cette visite a été écourtée le 17 mars en raison des tensions qui régnaient à Beled weyne, et le Président est rentré à Mogadishu.

4. Dans un communiqué de presse publié le 1er mars, après trois jours de consultation à Dire Dawa (Éthiopie), le Conseil somalien de réconciliation et de relèvement (CSRR) a indiqué qu'il participerait à la Conférence régionale de réconciliation pour la Somalie organisée par l'IGAD à Nairobi et qu'il encourageait toutes les autres parties à faire de même. Le Premier Ministre a réaffirmé que le Gouvernement national de transition était prêt à participer à la conférence et il s'est félicité de la décision du Conseil. Il craignait toutefois que le Conseil et l'Éthiopie ne s'attendent à ce que la Conférence reparte de zéro, au lieu de tirer parti des acquis du processus de paix d'Arta.

5. Le 1er avril, le Président de l'Armée de résistance Rahanwein, Hassan Mohamed Nur « Shatigudud », l'un des dirigeants du Conseil somalien de réconciliation et de relèvement, a été nommé Président d'une nouvelle administration régionale, « l'État régional du sud-ouest de la Somalie ». Le nouvel État régional devait comprendre six régions : Bay, Bakool, Gedo, Bas-Shabelle, le Moyen-Djouba et le Bas-Djouba. Certains des dirigeants du Conseil, comme le général Abdullahi Aden Nur, se seraient opposés à la formation de la nouvelle administration régionale.

6. Le « Président du Somaliland », Mohamed Ibrahim Egal, est mort le 3 mai en Afrique du Sud et ses obsèques ont eu lieu à Berbera le 6 mai. Le « Parlement du Somaliland » a immédiatement nommé « Président » le « Vice-Président » de M. Egal, Dahir Riyale Kahin, conformément aux dispositions de la « Constitution du Somaliland », et il a par la suite approuvé la nomination par le « Président » Kahin de Ahmed Yusuf Yassin au poste de « Vice-Président ».

7. Le 22 mai, M. Kahin a informé mon Représentant qu'il poursuivrait la politique menée par son prédécesseur et ne participerait pas à la conférence organisée par l'IGAD, ne serait-ce qu'en qualité d'observateur. Il a ajouté qu'il espérait tenir des élections multipartites l'année suivante et serait disposé à nouer un dialogue avec « le sud » lorsque ce dernier aurait résolu ses problèmes.

8. Au « Puntland », le colonel Abdullahi Yusuf, accompagné par une nombreuse milice, a quitté Saroowe le 6 mai et est entré dans Boosaaso deux jours plus tard, sans avoir rencontré de réelle résistance de la part de la milice de Jama Ali Jama, son adversaire, qui avait précédemment revendiqué le titre de « Président » légitime du « Puntland ». M. Jama s'est enfui à Las Anod, déclarant qu'il voulait ainsi éviter des victimes civiles mais qu'il demeurait le « Président ». Il s'est ultérieurement rendu à Djibouti, en route vers la Jamahiriya arabe libyenne. L'action militaire du colonel Yusuf faisait suite à l'échec d'efforts de paix locaux et d'une initiative diplomatique de l'Éthiopie, qui avait tenté une médiation entre les deux adversaires.

B. Sécurité

9. Le climat d'insécurité qui continue de régner à Mogadishu et dans le sud du pays a fait des victimes civiles, y compris des travailleurs humanitaires. Le 22 février, une Suissesse, Mme Verena Karrer, a été abattue à Merka. Elle y dirigeait sa propre organisation non gouvernementale, « New Way », depuis 1993. Le Gouvernement national de transition a arrêté quelques suspects.

10. Le nombre de cas d'enlèvements a considérablement augmenté à Mogadishu. Le chef du bureau du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans cette ville, M. Ahmed Mohamed Moalin, a été enlevé et retenu en otage du 28 février au 4 mars. À la suite de l'enlèvement, le 28 avril, d'un membre du personnel national du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Mohamed Ali Aborkor, les Nations Unies ont suspendu toutes leurs activités dans l'agglomération de Mogadishu le 7 mai. M. Aborkor a été détenu dans des conditions très difficiles avant d'être finalement libéré le 25 mai. Le personnel national employé par les organismes des Nations Unies a depuis repris des activités en nombre limité dans des zones restreintes de Mogadishu.

11. Les 25 et 26 février, des combats ont éclaté dans la Médina de Mogadishu entre les milices de Omar Mohamed Mohamud « Finnish » et Musse Sudi « Yallahow », qui ont fait 30 morts et 50 blessés. Hassan Sheikh Ali, qui avait été consultant pour l'UNICEF, a été victime de tirs croisés le 26 février. La tension a commencé à monter en décembre 2001 entre les dirigeants des deux factions, qui font l'une et l'autre partie du sous-plan Abgal, lorsque M. Mohamud a signé un accord avec le Gouvernement national de transition à Nairobi, en tant que membre du Congrès somali uni/Alliance pour le salut de la Somalie (voir S/2002/189, par. 6).

12. À Mogadishu, la résidence du Ministre de l'intérieur du Gouvernement national de transition, Dahir Sheikh Mohammed « Dahyah », a été attaquée par des inconnus le 10 mars. Le Ministre était alors absent mais deux civils ont été tués. Le 24 mai, une deuxième attaque contre cette résidence a été menée par Mohamed Omar Habeeb « Mohamed Deere ». Il se serait agi d'un acte de représailles contre M. Dahir, qui contrôle la région du Moyen-Shabelle et y terroriserait la population. Pour d'autres, cette attaque marquait le début d'une guerre plus générale visant à éliminer le Gouvernement national de transition. Elle aurait fait 13 morts et de très nombreux blessés. Des combats ont éclaté dans la partie nord de Mogadishu le 28 mai entre les forces du Gouvernement national de transition et celles alliées à Musse Sudi « Yallahow » et « Mohamed Deere », chaque partie accusant l'autre d'avoir déclenché les hostilités.

13. À la mi-février, des combats ont éclaté à Bardere, dans la région de Gedo, entre les milices du Conseil somalien de réconciliation et de relèvement et de l'Alliance de la vallée du Djouba. Le général Mohamed Said Hersi « Morgan » (Conseil) aurait attaqué la ville, mais ses forces auraient été repoussées. Les organismes des Nations Unies ont évacué provisoirement Baidoa le 19 février par mesure de précaution mais y sont revenus le 27 février. À la mi-mai, des combats ont éclaté entre les sous-clans Marehan à Gedo et se sont poursuivis à Bulo Hawa, se soldant par la mort de plusieurs civils et un afflux de réfugiés au Kenya. Le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement national de transition a accusé l'Éthiopie de soutenir l'un des sous-clans Marehan et de participer activement aux combats (voir S/2002/550, S/2002/570). L'Éthiopie a nié toute participation et a à son tour accusé le Gouvernement national de transition de faire d'elle un bouc émissaire (voir S/2002/562).

C. La situation humanitaire

14. La situation humanitaire en Somalie demeure catastrophique. L'accès aux groupes vulnérables a atteint son niveau le plus faible pendant la période considéré à

la suite d'une série d'incidents dont des fonctionnaires des Nations Unies ont été victimes et de la reprise des combats dans plusieurs régions du pays. L'insécurité persistant à Gedo depuis le début avril, les organismes des Nations Unies sont dans l'impossibilité de fournir des vivres et autres produits de première nécessité aux habitants de certaines zones du nord de la région, dont le nombre est estimé à 200 000. De surcroît, de récents combats près de Bulo Hawa ont entraîné le déplacement de milliers de Somaliens qui ont fui dans la ville kényenne de Mandera, où les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le Gouvernement kényen leur viennent en aide. Des préparatifs sont faits pour répondre, dans la région de Gedo, dès que les conditions le permettront, aux besoins découlant d'une sécheresse et de combats prolongés.

15. L'enlèvement d'un fonctionnaire du PNUD à Mogadishu, suivi par la reprise des hostilités entre les partisans du Gouvernement national de transition et ceux du Conseil somalien de réconciliation et de relèvement, a entraîné la suspension des opérations des Nations Unies dans la ville et ses environs. On estime à 1 million le nombre des habitants de Mogadishu qui ont ainsi été privés d'une assistance essentielle, notamment dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement. Les Nations Unies ont aujourd'hui repris un nombre limité d'activités à Mogadishu. Au « Puntland », le personnel international des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales a été évacué à la mi-avril en raison de combats entre des factions rivales.

16. Pour ce qui est de la sécurité alimentaire, la production céréalière supérieure à la moyenne enregistrée pendant la saison *deyr* des petites pluies (entre octobre et novembre 2001) a rendu moins vulnérables dans l'immédiat les ménages pauvres des régions de Bay, Bakool et Hiiraan. Mais l'insuffisance des longues pluies *gu* (mars-avril 2002) dans les régions de Bay et de Bakool, ainsi que dans le sud de Gedo, fait craindre de graves pénuries alimentaires plus tard dans l'année dans la plus grande partie du sud-ouest de la Somalie. Dans le nord du pays, notamment dans les régions de Bari et d'Awdal, l'insuffisance des pluies saisonnières a entraîné une hausse importante du prix de l'eau et la dégradation des pâturages, compromettant sérieusement les moyens d'existence des pasteurs et entraînant des mouvements de population. Il est urgent d'intervenir dans ces régions pour remettre en état les sources d'eau et les conserver.

17. On a signalé au total 2 487 cas de choléra, dont 158 mortels, entre mars et mai 2002. Les épidémies signalées à Boosaaso et Galkayo et dans des villages de la région de Bari ont été jugulées grâce à la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Entre autres progrès enregistrés dans le secteur de la santé, on note une baisse sensible du nombre de cas de méningite pendant la période considérée, en partie, à une campagne de vaccination dont 190 000 personnes dans la région de Hargeisa au cours du mois de mai. Pendant la période considérée, les journées nationales de vaccination ont pu avoir lieu comme prévu dans les zones visées, sauf dans certains districts de Mogadishu.

18. Le 6 juin 2002, 23,7 millions de dollars avaient été versés au titre de l'Appel global 2002 pour la Somalie. Cette somme ne représente que 28,2 % des 83,9 millions de dollars demandés.

III. Initiative de paix de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et évolution régionale

19. La Commission technique de l'IGAD concernant la Somalie, composée de représentants des États de première ligne (Djibouti, Éthiopie, Kenya) et du secrétariat de l'IGAD, s'est réunie à Nairobi du 3 au 5 avril pour débattre du mandat de la Conférence. Elle a décidé par la suite d'envoyer une sous-commission en Somalie pour y recueillir les vues des Somaliens, avant de mettre au point ses travaux préparatoires.

20. Entre le 17 et le 20 avril, les représentants de l'Éthiopie, du Kenya et du secrétariat de l'IGAD à la Sous-Commission se sont rendus en Somalie. Djibouti a refusé de se joindre à eux, estimant que la visite n'avait pas été bien préparée et qu'il n'avait pas été suffisamment consulté. Il a de plus affirmé que certains dirigeants somaliens, comme Jama Ali Jama, ne se trouvaient pas dans le pays et ne pourraient pas rencontrer les membres de la Sous-Commission. Ces derniers se sont rendus à Boosaaso, Hargeisa, Galkayo, Mogadishu et Baidoa mais n'ont pas pu s'entretenir avec certaines personnalités clés, dont Mohamed Ibrahim Egal au « Somaliland » et le Président du Gouvernement national de transition, Abdikassim Salad Hassan, à Mogadishu, qui n'étaient pas disponibles.

21. Lors d'une réunion d'information organisée à l'intention de la communauté diplomatique à Nairobi le 15 mai, le Ministre des affaires étrangères du Kenya, Marsden Madoka, a rendu compte des initiatives qu'il avait prises pour ramener Djibouti au sein de la Sous-Commission. Il a indiqué qu'il s'était rendu à Djibouti et qu'il avait obtenu l'accord du Président Ismail Omar Guelleh pour que le pays reprenne sa place dans la Sous-Commission. Selon le Président, Djibouti s'était tenu à l'écart en raison de la présence militaire des Éthiopiens en Somalie. Le Ministre kényen des affaires étrangères s'est ensuite rendu en Éthiopie et a porté les griefs de Djibouti et du Gouvernement national de transition à l'attention du Premier Ministre Meles, qui a réaffirmé que l'Éthiopie s'inquiétait pour sa sécurité.

22. Le Sous-Comité s'est ensuite réuni les 20 et 21 mai à Nairobi afin de préparer une deuxième visite en Somalie. Le 22 mai, le Sous-Comité a annoncé qu'il ajournerait sa visite jusqu'à ce que les chefs d'État des pays membres de l'IGAD aient eu l'occasion de se consulter à la fin de mai lors du Sommet du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) à Addis-Abeba. Entre-temps, les médias ont annoncé que le Gouvernement djiboutien aurait déclaré que les travaux du Sous-Comité ne pouvaient plus progresser parce que l'Éthiopie voulait que la Conférence recommence à zéro, alors que Djibouti insistait pour qu'elle soit fondée sur les résultats du processus d'Arta. Une réunion des chefs d'État des pays membres de l'IGAD en marge du Sommet du COMESA a été convoquée, mais n'a pas eu lieu. Les Présidents de l'Éthiopie, du Kenya et du Soudan et le secrétariat de l'IGAD ont toutefois examiné la question de la Somalie. Bien que les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'IGAD aient convenu, lors de leur réunion de suivi du Sommet de l'IGAD tenue le 14 février à Nairobi, que la Conférence « comprendrait le GNT et toutes les autres parties somaliennes sans imposer de conditions », deux opinions contradictoires sont apparues au sujet de la participation à la Conférence. Alors que le Gouvernement national de transition et Djibouti insistent pour qu'on tienne compte des résultats de la Conférence d'Arta, que le Gouvernement national de transition soit accepté en tant que gouvernement et que les autres parties somaliennes participent à la Conférence en tant qu'opposition, le

Conseil somalien de réconciliation et de relèvement et l'Éthiopie estiment que toutes les parties somaliennes devraient participer sur un pied d'égalité.

23. Mon Conseiller spécial, Mohamed Sahnoun, et mon Représentant pour la Somalie, Winston Tubman, ont participé à la réunion du Forum des partenaires de l'IGAD qui s'est tenue à Rome le 11 avril. Le Forum a publié une déclaration appuyant les efforts de l'IGAD concernant les préparatifs de la conférence. Il a noté avec satisfaction les efforts déployés par les États de première ligne de l'IGAD à cet égard et a exhorté toutes les parties somaliennes à participer à la Conférence d'une manière constructive et sans conditions préalables. Le Forum s'est également félicité de la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 28 mars 2002, et en particulier de sa réaffirmation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité de la Somalie.

24. Au cours de la période considérée, le Gouvernement national de transition s'est déclaré préoccupé à plusieurs reprises au sujet de la prétendue intervention de l'Éthiopie en Somalie. Ses membres ont affirmé que l'Éthiopie ne tenait aucun compte de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la Somalie en fournissant des armes et des munitions aux groupes somaliens opposés au Gouvernement. Ils ont déclaré qu'ils ne participeraient pas à la conférence à moins que l'Éthiopie change de comportement. Le Gouvernement national de transition a également publié une déclaration demandant que l'Éthiopie soit exclue du Comité technique de l'IGAD chargé des préparatifs de la Conférence.

25. Le Premier Ministre éthiopien, Meles Zenawi, a fermement rejeté les accusations lancées contre son pays. L'Éthiopie prétend que le Gouvernement national de transition a des liens avec Al-Itihaad et abrite des terroristes, ce que le GNT nie. Le Premier Ministre Zenawi a également démenti que son gouvernement avait des intentions nuisibles à l'égard de la Somalie.

IV. Activités de l'Organisation des Nations Unies

A. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

26. Depuis qu'il a pris ses fonctions à Nairobi au début d'avril, mon représentant et chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a eu de nombreuses consultations avec les parties somaliennes et leurs représentants, l'Équipe de pays des Nations Unies pour la Somalie et la communauté internationale à Nairobi. Le Bureau politique a également appuyé les efforts déployés par le Comité technique de l'IGAD en vue de préparer la Conférence. Les consultations de mon Représentant ont également porté sur les préparatifs en vue de la création du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie et de la réunion du Groupe de contact qui se tiendra à Nairobi.

27. Mon Représentant a effectué sa première visite en Somalie le 22 mai. Il a rencontré le nouveau « Président du Somaliland » à Hargeisa et s'est ensuite rendu à Baidoa où il a rencontré le « Président » de l'« État de la région du sud-ouest de la Somalie » nouvellement constitué et d'autres dirigeants du Conseil somalien de réconciliation et de relèvement. Il n'a pas pu inclure Mogadishu dans la visite en raison de la suspension des activités des Nations Unies à la suite de l'enlèvement d'un fonctionnaire du PNUD. Il a l'intention de se rendre à Mogadishu dès que les

conditions de sécurité le permettront et de rencontrer les dirigeants du « Puntland » lorsqu'ils auront levé les restrictions imposées aux activités de l'ONU.

28. Mon Représentant a également eu du 3 au 14 juin des consultations dans la région avec le Président Ismail Omar Guelleh à Djibouti, le Premier Ministre Meles Zenawi à Addis-Abeba et le Président Daniel arap Moi au Kenya, et avec des hauts fonctionnaires en Égypte et en Arabie saoudite et des membres de la communauté diplomatique en poste dans ces pays. Il a rencontré le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), Amara Essy, à Addis-Abeba et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Amr Mussa, au Caire.

29. Tous ces dirigeants ont exprimé de sérieuses préoccupations au sujet de l'état actuel du processus de paix mené par l'IGAD. Le Président Guelleh a estimé qu'il était urgent de sortir de l'impasse et il a suggéré que le processus préparatoire de l'IGAD en vue de la conférence soit élargi à d'autres pays de la région. Il a également considéré comme importante la participation des pays donateurs, afin d'assurer un appui et une assistance pour le suivi de la conférence. Il s'est déclaré disposé à coopérer avec l'initiative de l'IGAD afin d'achever le processus d'Arta. Les hauts fonctionnaires de l'Égypte, de l'Arabie saoudite et de la Ligue des États arabes ont exprimé des vues similaires et ont souligné que les préoccupations de leurs gouvernements respectifs concernant la réconciliation nationale en Somalie devraient être prises en considération dans les efforts déployés par la communauté internationale pour rétablir la paix.

30. Le Premier Ministre Zenawi a informé mon Représentant qu'il s'attendait à ce que la conférence de réconciliation nationale se tienne sur la base de la décision prise au Sommet de l'IGAD qui s'était tenu à Khartoum en janvier, et il l'a assuré que tous les efforts seraient déployés pour faire en sorte que la Conférence soit aussi inclusive que possible. Il a dit que l'Éthiopie avait appuyé le processus d'Arta et même la formation du Gouvernement national de transition, mais qu'elle avait ensuite retiré son appui en raison des liens persistants entre le GNT et Al-Itihaad. Il a informé mon Représentant que l'Éthiopie était impliquée, d'une manière ouverte, diplomatiquement et politiquement en Somalie et qu'elle continuerait à l'être, ne serait-ce que pour protéger ses intérêts en matière de sécurité nationale.

31. Le Secrétaire général de l'OUA s'est engagé à suivre de plus près le processus de paix en Somalie et à lui apporter une assistance, et il a souligné l'importance de maintenir l'unité et l'intégrité territoriale du pays.

32. En tant que Coordonnateur de l'initiative de l'IGAD visant à convoquer la conférence de réconciliation nationale pour la Somalie, le Président Moi a exprimé des préoccupations au sujet de l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix de l'IGAD et il a souligné que les divergences entre les pays membres de l'IGAD devaient être résolues si l'on voulait enregistrer des progrès en ce qui concerne la convocation de la conférence à Nairobi. Il attachait de l'importance à la participation à la conférence de toutes les parties somaliennes, sans aucune condition.

B. Création du Groupe de contact sur la Somalie

33. Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 28 mars 2002, dans laquelle le Conseil a approuvé la création d'un groupe de

contact sur la Somalie exerçant son activité à Nairobi et à New York, le Secrétariat a entrepris les consultations nécessaires. Je suis parvenu à la conclusion que le Groupe de contact devrait être établi sur la base de la réunion au niveau des ambassadeurs des acteurs extérieurs sur la Somalie, qui était autrefois convoquée afin de permettre les échanges d'informations et la coordination des efforts pour l'instauration de la paix en Somalie entre les acteurs extérieurs. J'ai demandé au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de convoquer la première réunion du Groupe de contact au cours des prochaines semaines. La composition du Groupe de contact correspondant à Nairobi, présidé par mon Représentant pour la Somalie, reflètera dans la mesure du possible celle du groupe de New York.

C. Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie

34. Le mandat concernant un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Somalie, destiné à financer les activités préparatoires sur le terrain en vue d'une vaste mission de consolidation de la paix et à compléter l'Appel global interinstitutions de l'ONU, a été examiné conjointement par le Département des affaires politiques, le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Fonds d'affectation spéciale sera ouvert aux versements de contributions au cours des prochaines semaines.

D. Équipe d'experts sur l'embargo sur les armes concernant la Somalie

35. Conformément au paragraphe 1 de la résolution 1407 (2002) du Conseil de sécurité, j'ai nommé une équipe de deux experts pour une période de 30 jours (voir S/2002/575), chargée de présenter au Comité créé par la résolution 751 (1992) un plan d'action énonçant en détail les ressources et compétences dont le futur groupe d'experts aura besoin pour produire des informations indépendantes sur les violations et pour améliorer l'application de l'embargo sur les armes et les équipements militaires concernant la Somalie décrété au paragraphe 5 de la résolution 733 (1992).

36. L'équipe est partie dans la région le 11 juin 2002 et doit se rendre à Djibouti, en Éthiopie et au Kenya. Pour des raisons de sécurité, elle ne pourra pas se rendre en Somalie comme prévu. L'équipe présentera son rapport au Comité dans de brefs délais en vue de sa présentation au Conseil au début de juillet.

37. Le 28 mai 2002, le Comité a exprimé sa profonde préoccupation au sujet du manque d'informations concernant les violations présumées de l'embargo sur les armes, et il a souligné l'importance d'une application rapide de la résolution 1407 (2002). Le Comité a envoyé des lettres à tous les États Membres pour leur rappeler qu'ils ont l'obligation d'appliquer scrupuleusement l'embargo sur les armes décrété au paragraphe 5 de la résolution 733 (1992) et de transmettre toutes les informations disponibles sur des violations ou des violations soupçonnées de l'embargo sur les armes. Des lettres séparées ont également été envoyées aux États voisins de la Somalie et à d'autres pays de la région qui pourraient avoir la capacité de surveiller le trafic aérien, terrestre et maritime dans cette zone, ainsi qu'au Secrétaire général

de l'OUA et au Secrétaire exécutif de l'IGAD afin de solliciter la coopération de leurs organisations respectives.

E. Activités opérationnelles à l'appui de la paix

38. Les activités opérationnelles en cours des organismes et programmes des Nations Unies sont fondées sur le principe selon lequel il y a beaucoup de travaux utiles qui peuvent être faits et qui sont faits pour promouvoir et consolider la paix dans une situation de conflit localisé et d'incertitude, en mettant particulièrement l'accent sur les régions de calme relatif ayant des autorités régionales et locales qui fonctionnent. Les domaines d'activité actuels comprennent ceux qui sont décrits dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 28 mars 2002 ainsi que la relance sociale et économique, l'examen des systèmes judiciaires et la formation dans ce domaine, la promotion des normes et des institutions relatives aux droits de l'homme, et le renforcement des capacités de gestion des affaires publiques et d'administration. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables comme les réfugiés rapatriés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les collectivités d'accueil. En dehors de ces projets en cours d'exécution, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires de développement continuent à identifier des questions intersectorielles et des points d'impact stratégiques afin de promouvoir la consolidation de la paix.

39. Le retour des réfugiés et des déplacés soulève des difficultés majeures pour les communautés somaliennes. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a sensiblement progressé dans ses efforts visant à créer des conditions de vie favorables pour les rapatriés – campagnes d'information, dialogue entre les pays d'asile et les autorités locales et, comme mesure de confiance, visites dans les zones de rapatriement, organisées à l'intention des représentants des réfugiés. Le PNUD et le Haut Commissariat arrivent au bout de la deuxième phase de leur programme conjoint de réinsertion des rapatriés et des personnes déplacées dans le nord-ouest de la Somalie. Ce programme pilote doit permettre d'élaborer un modèle multi-institutions de réinsertion communautaire à caractère participatif sur l'ensemble du territoire somalien.

40. Dans le cadre de son programme « Des vivres contre du travail », le Programme alimentaire mondial (PAM) prête son appui à des activités rémunératrices en faveur des groupes minoritaires, y compris les personnes déplacées, les clans marginalisés et les groupes vulnérables dans tout le pays. Les projets entrepris à ce titre aident aussi à remettre en état, au niveau communautaire, les routes, les marchés, les écoles, les puits, les prises d'eau et les canaux d'irrigation.

41. Le PNUD, en consultation avec les autorités locales, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales partenaires, continue de mettre en oeuvre le programme de protection civile somalien. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la reconstitution de l'infrastructure judiciaire et des forces de police, la formation de responsables de l'application des lois et la mise en place de services judiciaires. Les travaux de construction d'une école de formation de la police à Mandera dans le nord-ouest du pays ont été achevés, et les locaux comprennent un dortoir séparé pour les recrues féminines appartenant à un premier groupe de 30 femmes qui doivent commencer leur formation en juin 2002.

L'enseignement des droits de l'homme a été intégré au programme d'études de cette promotion, et succédera à un cours de formation pédagogique organisé par le PNUD.

42. Le Groupe de travail sur la démobilisation créé au sein de l'organe de coordination de l'aide à la Somalie, dans le cadre du programme de protection civile somalien, continue d'examiner, de planifier et de coordonner l'appui international en faveur des travaux de démobilisation et de réinsertion en Somalie, et tient régulièrement des réunions de coordination à Nairobi et en Somalie. Le programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Mogadishu a permis de démobiliser 450 miliciens (âgés de 15 à 35 ans) en organisant une formation dans 11 métiers différents à l'intention des jeunes démobilisés, sachant ou ne sachant pas lire et écrire. Le projet pilote de redressement entrepris par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le projet de l'UNESCO portant sur le sport pour la paix ont pour objectif le relèvement économique et la réinsertion sociale dans le cadre d'une approche commune pour la démobilisation et la réinsertion des miliciens. L'UNICEF, en coopération étroite avec le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies et organismes internationaux, met en train un programme élargi de protection des enfants pour la Somalie portant sur les mécanismes structurés et les mécanismes non structurés de justice pour mineurs et d'application des lois, le renforcement des capacités de la police dans l'optique de la protection des enfants, la prévention de la délinquance juvénile et la formation des jeunes, la réduction des armes légères et la démobilisation des enfants soldats.

43. Le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets continuent d'étoffer les fondations du centre d'action antimines somalien de Hargeisa, qui fournit un appui technique aux autorités locales pour l'élaboration d'une stratégie d'action antimines prévoyant un système d'information sur l'action antimines et l'élaboration de politiques et de plans de travail pour la lutte antimines, conformément aux termes et objectifs de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Le programme d'action antimines est prêt à être étendu au sud et au nord-est du pays dès que les conditions de sécurité le permettront. La phase d'assistance préparatoire du projet de réduction des armes légères en Somalie, entrepris par le PNUD dans le cadre du Programme de protection civile somalien, s'est achevée.

44. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) continue de promouvoir la démarginalisation des femmes dans les programmes des organismes des Nations Unies et de renforcer la participation des femmes aux efforts déployés par les Nations Unies pour mettre en oeuvre une stratégie de développement en faveur de la consolidation de la paix en Somalie. Il a mis les services d'un spécialiste de la démobilisation et des questions féminines à la disposition du programme entrepris dans le nord-ouest de la Somalie par l'Agence allemande d'assistance technique, qui a élaboré une base de données par sexe sur les ex-miliciens et les personnes à leur charge. Au niveau de la communauté, dans les régions du nord-ouest et du Bas Chebeli, l'UNIFEM continue d'apporter son appui au dialogue de femmes appartenant aux différents clans afin de promouvoir la réconciliation et la paix. Il a aussi apporté son appui à la participation des femmes à un colloque sur la démarginalisation des femmes dans les politiques humanitaires et de consolidation de la paix dans les pays membres de l'IGAD. Dans le Puntland, le

Haut Commissariat apporte son appui au centre d'éducation pour la paix et le développement de Galkayo, le but étant de renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et de favoriser une prise de conscience des droits des femmes et de l'égalité des sexes ainsi que le respect de ces deux principes.

45. Dans le cadre de son projet d'éducation civique et d'éducation pour la paix, l'UNESCO a organisé des ateliers de radio et de préproduction avec la participation de divers partenaires. Ce projet a permis de distribuer différents programmes radiophoniques, qui ont été diffusés par toutes les stations de radio partenaires en Somalie et dans la région, ainsi que par radio SONECA à La Haye et la BBC.

46. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et le HCR ont pris des initiatives en matière d'éducation et de prévention du VIH/sida, l'une d'entre elles étant l'organisation d'un cours de l'OMS sur le traitement du sida et le traitement clinique du VIH/sida à l'intention des professionnels de la santé à Hargeisa, Baidoa, Garowe et Mogadishu. Le FNUAP a collaboré avec les responsables de la santé à Hargeisa concernant des stratégies de prévention. De son côté, le Haut Commissariat a mené des campagnes d'information sur la question à l'intention des rapatriés.

47. Les envois de fonds et les exportations de bétail sont traditionnellement des sources majeures de revenu en Somalie. Les deux se sont gravement amenuisés ces derniers temps, ce qui fait peser une menace sur la sécurité économique et sociale du pays. Après la fermeture d'Al-Barakaat, importante société de virements de fonds, au lendemain de la tragédie du 11 septembre, et devant les difficultés croissantes rencontrées par d'autres sociétés pour leurs virements internationaux, le PNUD a encouragé les autorités administratives, les sociétés somaliennes et les institutions bancaires internationales à débattre de la question afin de favoriser la création d'un climat qui permette à ces sociétés d'appliquer les règles et règlements financiers internationaux et adopter des systèmes et procédures transparents.

48. Le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) collaborent depuis 2001 à l'adoption de normes en matière de bétail et de production de viande ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de contrôle de la qualité et de certification qui permettent de rouvrir le commerce de bétail et de viande aux pays du Golfe. Cette initiative nécessite encore une certaine concertation étant donné que le marché d'Arabie saoudite, qui est le plus important, est encore fermé en raison de l'interdiction décidée en septembre 2000. Les Émirats arabes unis et Oman ont rouvert leur marché aux importations de viande et de bétail en provenance de Somalie, mais ces deux marchés ne représentent que 3 % des exportation totales.

49. Dans le nord-ouest de la Somalie, le PNUD apporte son appui à un projet de levé cadastral qui vise à répondre aux besoins en matière de terres et besoins connexes, et recourt à un processus qui s'apparente à celui du règlement des conflits. Ce processus est transparent et participatif et vise à régler les litiges existants et les litiges potentiels. Il met en oeuvre des techniques traditionnelles de médiation et de recherche du consensus au niveau local pour assurer l'équité voulue en matière d'occupation des terres et d'octroi de titres de propriété dans les cas faisant intervenir la démarcation, sur les cartes et sur le terrain, des limites des exploitations agricoles privées. Toujours dans le nord-ouest, Habitat apporte à plusieurs municipalités son soutien pour la gestion de l'eau et la planification municipale. En collaboration avec des partenaires, la FAO continuera à aider les

autorités somaliennes à mettre en place à l'échelle du pays un système de gestion de l'information sur l'eau et les terres.

50. Le PNUD et la CNUCED ont apporté leur appui aux ports de Berbera et de Boosaaso dans le nord du pays pour les aider à mettre en place ou renforcer leurs installations et les capacités locales de gestion. Les autorités somaliennes se chargent maintenant de la gestion des deux ports, et le PNUD continue d'apporter son soutien à deux centres de formation professionnelle afin de répondre aux possibilités d'emploi existant dans le secteur privé.

51. Depuis 1996, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) assure, avec l'appui du PNUD, le contrôle de la circulation aérienne et s'acquitte des fonctions d'une autorité de l'aviation civile pour la Somalie. Les fonds nécessaires au financement de cette initiative sont normalement avancés par le PNUD et remboursés à l'aide des droits de survol payés par les compagnies aériennes. Du fait de la situation internationale qui s'est créée récemment sur le plan de la sécurité, le nombre de survols du territoire somalien a considérablement diminué, si bien que les ressources disponibles pour financer cette importante activité sont insuffisantes. Il importe de mettre sur pied un mécanisme de financement qui assure une rentrée régulière de ressources et permette de maintenir les services d'aviation, si essentiels pour la Somalie et pour la communauté internationale tout entière.

52. Pour son programme de surveillance de la Somalie, qui est financé par le Fonds postconflit de la Banque mondiale, le PNUD collabore avec le gouvernement national de transition, les administrations régionales et les autres partenaires de développement, le but étant d'examiner et de hiérarchiser les besoins en matière de données ainsi que de recueillir et de compiler des données socioéconomiques qui permettent de prendre des décisions, d'élaborer des plans et d'exercer des contrôles en toute connaissance de cause. En outre, le PNUD est parvenu à un accord avec d'autres partenaires en vue de l'élaboration d'une version préliminaire du document intérimaire sur la stratégie de lutte contre la pauvreté, avec la participation des administrations somaliennes, et sous leur direction dans la mesure du possible. Ces deux initiatives sont d'une extrême importance pour le suivi de la mise en oeuvre des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

53. L'équipe de pays de l'ONU pour la Somalie a mis en train un processus de consultations internes concernant trois nouvelles initiatives d'une portée nationale, dont la planification et l'exécution doivent faire intervenir plusieurs organismes, qui doivent englober le volet humanitaire et le volet développement d'une stratégie de consolidation de la paix, et s'appuyer dans la mesure du possible sur les activités déjà en train. Ces initiatives sont les suivantes :

a) Un programme d'acquisition de compétences, qui coordonnerait et développerait les efforts en cours et viserait à assurer aux jeunes Somaliens une formation technique et professionnelle leur permettant d'acquérir certaines compétences; ce programme serait mis en oeuvre en consultation étroite avec les autorités locales, la société civile et le secteur privé. Un certain nombre de « centres d'excellence » seraient créés sur l'ensemble du territoire somalien, et chacun d'entre eux se consacrerait à l'enseignement d'un petit nombre de techniques et serait fréquenté par des élèves sélectionnés un peu partout dans le pays. Ce programme aurait pour objet de répondre aux besoins les plus pressants – éducation technique, démobilisation, rapatriement et réinsertion, et création d'une économie de marché décentralisée;

b) Un projet concernant les services de base, qui serait créé dans le cadre du programme de réinsertion des rapatriés et des déplacés et qui aurait pour objectif de mettre à la disposition des groupes vulnérables que sont les rapatriés, les personnes déplacées, les populations d'accueil et les groupes minoritaires désavantagés les quatre services essentiels, à savoir l'eau, l'assainissement, la santé et l'éducation. Ce projet sera planifié en consultation étroite avec les futurs bénéficiaires, les autorités locales, la société civile, l'ONU et d'autres organismes. Sa mise en oeuvre serait conçue de manière à encourager les possibilités d'emploi, la gestion des affaires communautaires et la participation des femmes;

c) Un programme d'échange de connaissances spécialisées, qui serait créé à l'intention de Somaliens appartenant à diverses disciplines techniques et administratives, auxquels il donnerait l'occasion de procéder à des échanges d'expérience et de connaissances et d'élaborer des normes opérationnelles uniformes. Les domaines prioritaires pourraient inclure les télécommunications et les transports (air, mer et route), les services sociaux tels que l'éducation et la santé et la gestion des services d'utilité publique. Le secteur public et le secteur privé tout comme la société civile auraient accès à ces divers services.

54. Ces efforts collectifs déployés par les organismes des Nations Unies pour élaborer et mettre en oeuvre des projets et programmes qui soient capables de rendre opérationnelle une stratégie de développement en faveur de la consolidation de la paix traduisent une volonté de renforcer la coordination et d'élaborer pour l'équipe de pays de l'ONU une stratégie visant à soutenir les efforts d'ensemble que déploient les organismes des Nations Unies en faveur de la consolidation de la paix et à renforcer la participation des Somaliens à ces efforts.

V. Observations

55. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement kényen pour coordonner l'initiative de l'IGAD concernant la convocation de la conférence de réconciliation nationale pour la Somalie, cette réunion ne s'est pas tenue en avril comme il était prévu. Comme je l'ai souligné précédemment, le processus de paix de l'IGAD se trouve dans une impasse en raison de désaccords sur la manière de procéder en matière de réconciliation nationale.

56. Le climat de méfiance qui semble s'être instauré, tant entre les pays de la région qu'en Somalie même, doit être dissipé d'urgence pour qu'une conférence productive puisse se tenir. Il est essentiel que les États de première ligne de l'IGAD parviennent à un consensus et coordonnent leur action pour que les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale à l'appui de la réconciliation nationale en Somalie portent leurs fruits. Il est également évident que ces États et les autres pays voisins, de même que les donateurs, doivent user de leur influence pour encourager les parties somaliennes à prendre des mesures positives et conciliatoires afin de promouvoir la paix et la sécurité dans leur pays.

57. J'exhorte les États membres de l'IGAD et les autres pays de la région à ne pas laisser leurs divergences de vues entraver le processus de réconciliation nationale en Somalie. Ces désaccords ne feront que compliquer la tâche déjà complexe liée au rétablissement de la paix en encourageant les différents groupes et dirigeants somaliens rivaux à adopter des positions intransigeantes sur la réconciliation

nationale, afin de protéger leurs intérêts et de saper l'influence des Somaliens qui souhaitent qu'il soit mis fin à la violence et que la paix soit rétablie dans le pays.

58. J'espère que le Groupe de contact sur la Somalie offrira un cadre utile pour les échanges d'informations et la coordination des efforts de rétablissement de la paix entre les intervenants extérieurs. À mon avis, les États Membres devraient, dans les mois à venir, s'efforcer d'aider les États membres de l'IGAD à parvenir à un accord sur une approche commune de la réconciliation nationale en Somalie. Je suis prêt à encourager ces efforts par l'intermédiaire de mon Représentant pour la Somalie et de mon Conseiller, qui pourraient concentrer leur attention sur le renforcement de la collaboration entre les États de première ligne de l'IGAD et les autres États voisins. Je demande également à tous les pays d'appuyer cet important effort de paix au niveau régional.

59. La Somalie a été témoin d'une escalade de la violence au cours des derniers mois, en particulier à Mogadishu et Gedo, qui a coûté la vie à de nombreux civils et aggravé la crise humanitaire. Je demande instamment aux dirigeants somaliens de s'abstenir de toute intervention militaire et de tout acte de violence, et de faire tout leur possible pour participer de manière constructive au processus de paix. La population somalienne a attendu trop longtemps la paix et enduré des souffrances considérables pendant plus de 10 ans. Les dirigeants somaliens doivent saisir l'importante occasion présentée par l'initiative de paix de l'IGAD et participer de bonne foi à la conférence, dont l'objet est d'instaurer une paix et une sécurité durables en Somalie. Il est du devoir des autorités de diriger et non de rechercher des avantages partisans étroits.

60. La situation humanitaire demeure précaire. Les récents combats et l'insécurité qui règne à Mogadishu et Gedo soulignent l'instabilité de la situation et l'incertitude à laquelle sont confrontées les interventions humanitaires et en matière de développement. L'accès à la population civile continue de dépendre de la bonne volonté et des intérêts des dirigeants somaliens. Les meilleurs projets et intentions des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires sont tributaires de ceux qui détiennent le pouvoir dans différentes parties de la Somalie. Malgré ces graves obstacles, les organismes des Nations Unies planifient leurs activités et mettent en place plusieurs programmes uniques de renforcement des capacités dans diverses régions du pays.

61. Je souscris aux vues du Conseil de sécurité selon lequel beaucoup reste encore à faire en Somalie dans les domaines humanitaire et du développement, de même qu'en ce qui concerne les efforts de rétablissement de la paix. La réponse à l'Appel global des Nations Unies de 2002 en faveur de la Somalie a été décevante. Je demande instamment aux États Membres d'y contribuer afin que les efforts humanitaires et de relèvement puissent se poursuivre en Somalie. Je leur demande également de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie, afin d'appuyer les activités préparatoires d'une vaste mission des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays.